

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022 SUR LE BUDGET

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le **14 décembre 2022** à **20 h**, sous la présidence de monsieur Germain Majeau, maire.

À laquelle sont présents :

- Rachel Grégoire, conseillère district # 1
- Alain Robert, conseiller district # 2
- André Renaud, conseiller district # 3
- Myriam Derome, conseillère district # 4
- Dominique Majeau, conseiller district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Puisque tous les membres du conseil sont présents, le président, monsieur Germain Majeau, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2022-12-409

IL EST PROPOSÉ PAR : André Renaud
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CONSTATER l'avis de convocation requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). De plus, tous les membres présents sont d'accord de commencer la séance à l'instant.

ADOPTÉE.



1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2025
3. Adoption des « Prévisions budgétaires - Activités financières de fonctionnement 2023 »
4. Période de questions des contribuables

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2022-12-410

IL EST PROPOSÉ PAR : Rachel Grégoire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022 SUR LE BUDGET

2. **Adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2025**

Considérant que l'article 953.1 du *Code Municipal du Québec* prévoit que le conseil d'une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal d'immobilisations ;

Considérant qu'il s'agit d'un document de planification et d'intentions.

2022-12-411

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations pour les années **2023, 2024 et 2025** tel que présenté.

ADOPTÉE.

~~~~~

3. **Adoption des « Prévisions budgétaires - Activités financières de fonctionnement 2023 »**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Esprit pourvoit à des dépenses au cours de l'année 2023, et que pour combler la différence entre lesdites dépenses et les revenus déterminés non fonciers, il est requis de prélever, sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité, une somme suffisante pour équilibrer le budget.

2022-12-412

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** les *Prévisions budgétaires - Activités financières de fonctionnement 2023* pour l'année 2023 telles que présentées.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

4. **Période de questions des contribuables**

La période de questions est consacrée aux questions des contribuables présents dans l'assemblée. Habituellement, le maire rappelle à l'assistance que lors d'une séance extraordinaire les questions ne peuvent porter que sur les sujets à l'ordre du jour. Aucune question n'a été transmise au préalable et M. le maire répond aux questions des contribuables présent.

~~~~~

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À **20 h 16**, l'ordre du jour est épuisé.

2022-12-413

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022 SUR LE BUDGET

Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -
Simon Franche,
Directeur général et greffier-trésorier

~~~~~

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
Germain Majeau  
Maire et  
Président d'assemblée

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
Simon Franche  
Directeur général et  
greffier-trésorier

*Je, Germain Majeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
Germain Majeau  
Maire et Président d'assemblée